

Objet : information aux établissements scolaires concernant un appel à projets relatif à la promotion de boissons saines dans les établissements scolaires en Communauté française

Réseaux : Tous

Niveaux et services : FOND / SEC/ CPMS

Période : 2008

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux membres de l'Inspection pour l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire de la Communauté française ;
- Aux membres de l'Inspection pour l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire subventionné ;
- Aux vérificateurs de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire subventionnés, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental et secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française, ordinaires et spécialisés.

Pour information :

- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Autorités : Ministre-Présidente chargée de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale

Signataire(s) : Marie ARENA

Gestionnaires : Cabinet de la Ministre-Présidente

Personne(s)-ressource(s) : Rajae Essefiani (rajae.essefiani@cfwb.be)

Mots-clés : alimentation, eau, attitudes saines

Annexes : formulaire d'inscription

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que j'ai décidé de lancer un appel à projets afin de soutenir les initiatives faisant la promotion de la consommation de l'eau de distribution au sein des établissements scolaires.

Cet appel à projets répond aux objectifs suivants :

- la sensibilisation des enfants à la protection de leur santé ;
- la diminution de la consommation des boissons sucrées à l'école ;
- la promotion de la consommation de l'eau de distribution;
- la sensibilisation des enfants à la question de l'environnement.

Cet appel à projets s'adresse aux établissements scolaires et aux internats tous niveaux, types d'enseignement et réseaux confondus.

L'enseignement **maternel et primaire** est évidemment concerné au premier chef par cet appel à projets compte tenu de la consommation de boissons parfois problématique de leur public sur le plan de la santé.

Mais l'enseignement **secondaire** est également vivement encouragé à participer à cet appel à projets vu la difficulté à sensibiliser des classes d'âge a priori moins réceptives que les élèves du fondamental.

1. Cadre

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la politique de promotion des attitudes saines en matière d'alimentation et d'activité physique (www.mangerbouger.be) que vous connaissez déjà puisque plusieurs projets ont été lancés, ces derniers mois (campagne "mangerbouger", formations en nutrition, ateliers du goût, ateliers cuisine, projet "Bioforum" d'accompagnement des collectivités scolaires, etc.).

Car vous le savez, ces dernières années, nos pratiques alimentaires ont changé, en ce compris notre consommation de boisson. Cela a parfois pour conséquence que l'eau est reléguée au rang des breuvages peu attirants. Les enfants et les adolescents n'échappent évidemment pas à ces évolutions. Et selon les spécialistes, ceux qui ne boivent jamais d'eau ne sont plus une exception. Ainsi, les enfants sont de plus en plus nombreux à consommer, parfois quotidiennement, des boissons sucrées et acides (sodas, thés glacés, etc.). En termes de santé, cette situation pose des difficultés à plusieurs niveaux :

- l'apport en sucre de ces boissons est en moyenne de 10% par produit, un taux important d'autant plus si le petit déjeuner, la collation de dix heures et le goûter sont également sucrés;
- les acides sont nocifs pour l'émail des dents, fragilisent celles-ci et favorisent les caries¹.

L'eau de distribution est, quant à elle, d'excellente qualité dans notre pays, elle ne produit aucun déchet et coûte de 150 à 600 fois moins cher que l'eau en bouteille.

Toutes ces raisons et l'intérêt croissant porté par les chefs d'établissements, les enseignants et les acteurs de promotion de la santé à la promotion de boissons saines m'ont amenée à mettre en place cet appel à projets afin de contribuer à la réalisation des initiatives les plus modestes comme les plus ambitieuses.

Le présent appel à projet vise dès lors à stimuler l'offre de boissons saines dans les écoles et internats d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé de tous réseaux. En tout, 100.000 € sont prévus dans ce cadre. Un jury accordera par projet un montant se situant entre 1000 € et 7.500 €.

¹ Informations tirées de « L'eau comme boisson à l'école » dans le cadre de l'opération « Un sourire pour tous » menée par la Fondation pour la santé dentaire.

La subvention versée aux lauréats est destinée à couvrir les frais liés à la réalisation du projet introduit auprès du Jury et accepté par lui. Les bénéficiaires de la subvention mettront à la disposition de la Communauté française un rapport d'activités et comptable relatif à leur projet.

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le **13 mars 2008**, le cachet de la poste faisant foi.

2. Critères de sélection

Pour l'attribution des subventions, le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec les objectifs du « plan de promotion des attitudes saines » en la matière.

Pour ce faire, le jury analysera les projets en fonction des **9 critères** suivants (60 points):

- la mise en place d'une démarche progressive afin que l'eau soit la boisson principalement consommée par les enfants à l'école (10 points);
- la modification progressive des pratiques en matière d'offre pour tendre vers une diminution des boissons autres que l'eau au sein de l'établissement (10 points);
- l'inscription de l'accès à l'eau dans le règlement d'ordre intérieur (réalisée ou envisagée) (5 points);
- la mise en place progressive de moments d'hydratation pour les élèves du maternel et/ou primaire pendant leur présence à l'école (5 points);
- l'inscription de l'initiative dans le projet d'établissement (réalisée ou envisagée) (5 points);
- le pourcentage des élèves qui seront concernés par le projet au sein de l'établissement (5 points);
- le pourcentage des classes d'enseignement et des matières scolaires concernées par le projet au sein de l'établissement (5 points);
- le partenariat mis en place avec les Centres psycho-médico-sociaux, les Services de promotion de la santé à l'école ou les acteurs de terrain spécialisés (réalisé ou envisagé) (5 points);
- la manière dont l'action de sensibilisation sera poursuivie après la réalisation du projet (10 points).

Procédure de sélection

Un jury sera mis en place et présidé par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire et il sera composé de :

- un représentant de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (AGERS) ;
- un représentant de la Direction générale de la Santé;
- un représentant de chacun des quatre réseaux d'enseignement ;
- deux Inspecteurs de l'Enseignement primaire et l'Enseignement secondaire de la Communauté française;
- un représentant de la Fondation pour la Santé dentaire asbl ;
- un représentant de Green Belgium asbl ;
- un représentant de Bruxelles Environnement – IGBE, Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement;
- un représentant de Aquawal, Union professionnelle des opérateurs du cycle de l'eau en Wallonie.

Les étapes de cette procédure seront les suivantes :

1° Le jury recevra les candidatures au plus tard le **13 mars 2008**, le cachet de la poste faisant foi.

Le jury communiquera les résultats de la sélection pour le **14 avril 2008**.

3° Le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec les critères tels que définis dans la présente circulaire.

4° Pour les financements supérieurs à 3000€, les lauréats sélectionnés par le jury obtiendront une subvention qui sera versée en deux tranches :

- 50% lors des résultats de la sélection;
- 50% après la réalisation de l'action et la remise d'un rapport d'activités et d'un rapport comptable.

Pour les projets inférieurs à 3.000 €, la totalité de la somme sera versée lors des résultats de la sélection avec possibilité de récupération du montant de celle-ci au cas où l'action n'aurait pas eu lieu.

5° Afin d'assurer un suivi optimal des projets, les deux conseillers en alimentation de la Communauté française rendront au minimum deux visites aux établissements lauréats. Celles-ci ont pour objectif de prendre connaissance de la mise en place du projet et de créer des moments privilégiés d'échanges et de conseils. Les dates de ces rencontres seront fixées ultérieurement en concertation avec les lauréats.

Les projets retenus feront l'objet d'une diffusion sur les sites www.mangerbouger.be et www.enseignement.be et ce, afin de diffuser de bonnes pratiques au sein de l'ensemble des établissements.

Je vous informe également que l'étape suivante de la politique de promotion de boissons saines consiste en la publication d'un "guide de bonnes pratiques".

Les dépenses de mobilier (en ce compris informatique) et de personnel ne pourront être prises en compte.

Chaque établissement est libre de présenter plusieurs projets.

Je vous souhaite d'excellents moments dans le cadre de la préparation de vos projets et vous prie d'agréer mes sentiments les meilleurs.

Marie ARENA
Ministre de l'Enseignement obligatoire

Formulaire d'inscription

Les dossiers d'inscription sont à renvoyer au plus tard
le **13 mars 2008** par **courrier postal** à l'attention de :

Mme Christelle Ladavid
Attachée
Affaires générales et relations internationales
Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Rue Lavallée, 1
1080 BRUXELLES
Tél: +32 (0)2 690 83 59
Fax: +32 (0)2 690 85 83
Adresse e-mail : christelle.ladavid@cfwb.be

1. Renseignements pratiques

Établissement scolaire :

Nom et prénom du chef d'Établissement scolaire :

Nom et prénom du responsable juridique de l'Établissement scolaire :

Niveau : Fondamental ordinaire – Fondamental spécialisé – Secondaire ordinaire –
Secondaire spécialisé

Réseau: CF – OS – LSC – LSNC

Adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Courriel :

Responsable(s) du projet :
(+ coordonnées où le(s) joindre)

2. Questionnaire

1. Quels sont les objectifs poursuivis par votre projet ?

2. Expliquez en 5 lignes en quoi votre projet contribue à ce que l'eau soit la boisson principalement consommée par les enfants à l'école.

3. Décrivez en 5 lignes les pratiques en matière d'offre de boissons autres que l'eau au sein de votre établissement et la manière dont vous comptez, si nécessaire, améliorer ces pratiques.

3. Comptez-vous inscrire l'accès à l'eau dans le règlement d'ordre intérieur ?

Oui/Non

Si oui, quand ?

4. Des moments d'hydratation pour les élèves du maternel et/ou du primaire pendant leur présence à l'école sont-ils prévus ? Si non, expliquez en 2 lignes ce que vous comptez mettre en place en ce sens.

5. L'inscription de l'initiative dans le projet d'établissement est-elle prévue ?

Oui/Non

Si oui, quand ?

6. Quel est le pourcentage des élèves qui seront concernés par le projet au sein de l'établissement ? Quelles sont les tranches d'âges concernées ?

7. Quel est pourcentage des classes d'enseignement et des matières scolaires concernées par le projet au sein de l'établissement ? Quelles sont les classes et les matières concernées ?

8. Y a-t-il un partenariat mis en place avec les Centres psycho-médico-sociaux, les Services de promotion de la santé à l'école ou un acteur de terrain spécialisé ? Si oui, décrivez ce partenariat en 2 lignes.

9. Décrivez en 5 lignes la manière dont l'action de sensibilisation sera poursuivie après la réalisation du projet.

10. Quelles sont les ressources humaines et matérielles nécessaires pour mener à bien le projet ?

11. Décrivez les dépenses financières que votre projet implique (hors mobilier, informatique et personnel).

12. Quelles sont les échéances prévues pour la réalisation du projet ?

13. Quelles sont les contraintes externes qui pourraient hypothéquer la réussite du projet (questions techniques, administratives, etc.) ?

14. Une évaluation du projet est-elle prévue ?